



Transmission du patrimoine immobilier privé

Par **jc75**, le **05/08/2015** à **20:21**

Bonjour,

Je souhaiterais transmettre à mes enfants mon patrimoine immobilier privé.

A la lecture des différents articles, il y a plusieurs de mode de transmission possible :

- 1/ Le testament
- 2/ La donation simple et donation partage
- 3/ La création d'une SCI
- 4/ Le démembrement de propriété (Usufruit/Nu propriété)

J'essaie de trouver la solution la plus adaptée pour moi et mes enfants.

Je voulais savoir s'il y avait d'autres modes de transmission possible que je n'ai pas cité ci-dessus.

Par ailleurs, même si tous les transmissions sont différentes selon le patrimoine, pourriez-vous m'indiquer la tendance générale. Le démembrement est-il le moyen de transmission le plus choisie ?

Cordialement,